

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 05 mai 2025 à 19 heures**

L'an deux mille vingt-cinq le 05 mai à 19h00 le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, maire.

**Date de convocation du conseil municipal : 29 avril 2025**

Présents : LONGIS Marie-Line, PHILIBERT dit JAIME Michel, GRENIER Roland, MILLIAT Véronique, VEYRAND Pierre, VILLARD Bernadette, GARNIER Christian, GARCIA Brigitte, DIDIER Véronique, PUECH Julie, MARIN Béatrice

Excusés DUC-MAUGE Pascal,

Absents : GIRAUD Pascale, CHERON Elodie, LANOY Julien, JOLLAND Marie-Chantal KUHNE Pablo

Secrétaire de séance : Mme GARCIA Brigitte

**Ordre du jour :**

**Choix du secrétaire de séance**

**Signature du PV du 31 mars 2025**

**Décision du Maire**

**Délibérations :**

- ✓ **SMVIC – Avis du conseil municipal sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté arrêté par le conseil communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté le 6 février 2025**
- ✓ **Aide à la rénovation des façades privées-Validation d'un dossier de demande d'aide**
- ✓ **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**
- ✓ **Signature d'une convention de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour les travaux du beffroi**
- ✓ **Vente de bois le long de la voie du tram (Dionay)**
- ✓ **Autorisation de signature d'une convention de partenariat : les amis de l'orgue / la Paroisse St Luc / la Commune**
- ✓ **DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET N°1**
- ✓ **Droit de Préemption sur un bâtiment classé Monument Historique sis 3 chemin de l'enclos- parcelles AC 30**

**Divers**

**1/ Choix du secrétaire de séance.**

Mme GARCIA Brigitte a été élue à l'unanimité.

**2/ Validation et signature du PV du 31 mars 2025**

Accepté à l'unanimité.

**3/ Décisions du Maire**

néant

**4/Avis du conseil municipal de St-Antoine l'Abbaye sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté arrêté par le conseil communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté le 6 février 2025**

Madame le Maire rappelle que le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été arrêté par le conseil communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté le 6 février 2025. Cet arrêt du projet marque le commencement de la phase administrative et de consultation précédant l'enquête publique qui devrait débiter le 16/06/2025 jusqu'au 31/07/2025. En effet, les communes membres ont l'opportunité d'émettre un avis sur le projet du PLUI afin de pouvoir mettre les observations et réserves souhaitées. Mme le Maire propose les réserves suivantes : ouvrir le changement de destination et la rénovation des bâtiments agricole, fusionner les plans graphiques de la zone du PLU avec celui de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, vérifier la zone de

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 05 mai 2025 à 19 heures**

protection aux alentours de la Chapelle St-Jean le Fromental. Mme le Maire propose de faire apparaître l'ensemble de ces réserves pour la commune.

Accepté à l'unanimité

**5/ Aide à la rénovation des façades privées - Validation d'un dossier de demande d'aide**

Mme le Maire informe les élus présents qu'une demande de subvention pour la rénovation d'une façade privée a été déposée en date du 24 février 2025.

Comme défini dans le règlement d'intervention, la commission s'est réunie le 22/04/2025 et a décidé au vu du dossier complet et malgré que le montant des travaux de 8 445.30 € HT soit en dessous du minimum plancher de 10 000 € imposé par le règlement d'intervention, que ce dossier était éligible par dérogation du fait de la surface limitée de cette façade. Ainsi la commission propose d'attribuer 10% du montant des travaux soit la somme de 845 € d'aide à la rénovation des façades et de demander l'abondement de la Région pour ce particulier

Accepté à l'unanimité

**6/ Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuel de remplacement**

Considérant que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles notamment au sein du service scolaire et de la médiathèque suite au départ en congés ou en disponibilité de certains agents, Mme le Maire propose de l'autoriser à recruter des contractuels en cas de fonctionnaires indisponible.

Accepté à l'unanimité

**7 Signature d'une convention de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour les travaux du beffroi**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder à la restauration du beffroi de l'église de St-Antoine l'Abbaye, élément essentiel de l'édifice assurant notamment l'accueil des cloches et la diffusion sonore via les abat-sons. A ce jour au vu du risque d'effondrement de la structure la sonnerie des cloches a été arrêtée. Ce projet présente un intérêt patrimonial majeur pour la commune, son histoire, son identité locale et le rayonnement culturel du territoire. Dans ce cadre il est possible de recourir à une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine afin d'associer les habitants et les mécènes à la sauvegarde de ce patrimoine. Cependant, à ce jour n'ayant aucun devis concret mais uniquement une estimation de prix compris entre 300 000 € et 500 000 €, Mme le Maire propose de lui donner l'autorisation de principe pour signer une convention en temps voulu lui permettant de lancer une collecte de dons en partenariat avec la Fondation du patrimoine et l'association AFAA. Il est demandé à Mme le Maire de faire appel à la DRAC pour avoir des propositions d'entreprises susceptibles de faire les devis nécessaires

Accepté à l'unanimité

**8/ Vente d'une coupe de bois sur une parcelle communale située le long du chemin de la voie du Tram au niveau du tunnel de la Ville d'Or**

Mme le Maire, expose aux membres du conseil municipal présents une requête déposée par la société SAS MBAM, par laquelle cette dernière sollicite la possibilité d'acquérir la coupe de bois située le long de la voie du Tram au niveau du tunnel à la Ville d'Or pour la somme de 1 500 euros HT

Sortie de la salle du conseil de Mme MARIN Béatrice étant partie prenante pour effectuer le vote :  
Accepté à l'unanimité des 11 votants

**9/ Convention de partenariat entre la Commune, la Ville de Grenoble l'association des amis de l'orgue et la Paroisse**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir les conditions dans lesquelles le conservatoire de Grenoble, la Commune, l'Association des Amis de l'Orgue et la Paroisse St-Luc en Sud-Grésivaudan collaborent afin de permettre aux élèves du Conservatoire d'accéder à l'orgue situé dans l'Abbatiale pour l'ensemble des répétitions et du concert qui doit avoir lieu le dimanche 22 juin 2025 à 17h00. Mme le Maire propose de lui donner l'autorisation de signer une convention de partenariat avec tous les intervenants

Accepté à l'unanimité

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 05 mai 2025 à 19 heures**

**10/ Décision modificative n°1- Budget communal**

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de la commune de l'exercice 2025 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 : SCHEMA DIRECTEUR		89 866.00 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>89 866.00 €</b>
R 203 : SCHEMA DIRECTEUR		89 866.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>89 866.00 €</b>

Accepté à l'unanimité

**11/ Décision de préemption sur un bâtiment classé Monument Historique sis 3 chemin de l'enclos sur la parcelle AC 30**

Mme le Maire informe l'assemblée que suite la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 22/04/2025 concernant la maison et son bâtiment attenant sis 3 chemin de l'enclos, cadastré AC 0030 et AC 0105, la commune souhaite exercer son droit de préemption urbain. La maison est classé Monument Historique et mérite d'être préservée et restaurée. Dans ce cadre-là, Mme le Maire expose un projet relevant de l'intérêt général et présente sa volonté de renforcer la présence de service de santé dans son centre-bourg, ainsi que l'importance de maintenir une offre commerciale de proximité pour dynamiser le tissu économique local et favoriser le maintien des habitants. Il serait possible au vu de la configuration des bâtiments d'héberger deux activités différentes comme une maison de santé pour un cabinet d'infirmière au vu de sa proximité avec le médecin et d'autre professionnel de santé, mais également des commerces types galerie d'art.

Mme le Maire précise que la commune a les moyens de financer cet achat suite à des placements et des ventes de terrains à venir.

Accepté à la majorité : Pour 9 - Abstention 3

**12/ Divers**

1. Cérémonie du 08 mai : rappel aux conseillers la cérémonie qui aura lieu à 9h45
2. Pique-nique communal entres les conseillers et les agents prévu le vendredi 13 juin 2025
3. Remise du chèque pour les travaux de la châsse reliquaire d'un montant de 8 000 € par nos deux partenaires, la Fondation « La Sauvegarde de l'Art Français » et Allianz Assurances situé à Saint-Marcellin. Cet événement se déroulera **le 10 juin prochain à 11H15** au Salon Gypseries de Saint-Antoine l'Abbaye.
4. Les exemplaires de la Voix du Tram sont prêts à être distribués
5. Point sur les logements communaux :
  - Un appartement libre à Dionay
  - Un appartement libre Rue Hector Garaud : de gros travaux sont à prévoir – voir si possibilité de le vendre
6. Point sur l'enquête Optimum Touristique : enquête en cours mais pas assez de réponses. Une information à été mise dans la Voix du Tram afin d'inciter les habitants à y répondre (date limite le 31/05/2025)
7. Point travaux de la salle des fêtes du Furand : Suite au lancement de l'appel d'offres afin de sélectionner la Maîtrise d'œuvres nous avons réceptionné 18 candidatures et retenues uniquement 3 d'entre elles, à savoir les entreprises Ankha, Kypseli Architectes et Arcane Architectes. Des visites de la salle des fêtes sont prévues le 06/05/2025 pour un dépôt de candidature au 14/05/2025. Suite à quoi une étude des dossiers est organisée le 21 mai 2025 au matin, en collaboration avec le CAUE et l'AGEDEN ainsi qu'un entretien l'après-midi avec les entreprises sélectionnées.

***Prochains conseils municipaux : Lundi 2 juin à 19h00***

*Plus personne ne souhaitant prendre la parole la séance levée à 21h10*

Signatures :

Mme le Maire,  
Mme LONGIS Marie-Line

Le secrétaire,  
Mme GARCIA Brigitte